[Texte]

• 2030

We are, to a large extent, providing a guaranteed income to our senior citizens. This income for married couples has been set at a level which, if given to the entire population, would cost the \$2 billion to \$2.6 billion I referred to earlier. We have taken important steps to see that this guaranteed income keeps with increases in the cost of living.

Before 1976, we will be seeing a major impact here of the Canada Pension Plan as adjusted through other White Paper suggestions to take even greater account of prevailing wages on which to base a decent retirement benefit for a Canadian citizen. As the scope for Canadian Pension Plan benefits grows, the need for the guaranteed income supplement for the aged will gradually decline. The principle of contributory compensation will gradually replace the need for selective benefits but it will remain a guarantee for those unable to take full advantage of the Canada Pension Plan. We will ensure the maintenance of a guaranteed income floor for our older people. We can do no less for those who have done so much to make our society what it is today. Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Now, I will take names of those who want to ask any questions. Mr. Monteith, Mr. Knowles, Mr. Marshall, Mrs. MacInnis. Are there any more? I think we will have time for 10 minutes, we will start off with 10 minutes a piece. Mr. Monteith.

Mr. Monteith: Thank you, Mr. Chairman. I simply want to know, on top of page 4, that first paragraph:

And if the line continues to be held, I should mention too, that if the cost of living holds steady, or increases by less than two per cent, or even declines, the pension will continue to be increased at the maximum rate until all past shortfalls are made up.

Now, does this mean it will continue to increase at 2 per cent?

Mr. Munro: Yes.

Mr. Monteith: And how far back do the shortfalls go?

Mr. Munro: Definitely until it is made up and that is. . .

Mr. Monteith: Now, what do you mean by that, "definitely until it is made up?"

Mr. Munro: Take for example, three or four years ago, if it were 3 per cent at that time, which I do not believe it was, it only escalated 2 per cent, and it has been going up say, at 2 per cent or more ever since. But this year it is less than 2 per cent, we could go back that three or four years and start to pick up either all or part of that 1 per cent.

[Interprétation]

n'avons pas entièrement rejeté l'idée du revenu garanti. Le présent projet de loi en rassemble les éléments les plus importants.

Nous assurons, dans une large mesure, un revenu garanti aux citoyens âgés. Le revenu des couples mariés a été établi à un niveau tel que si, toute la population en bénéficiait, le coût de cette opération reviendrait aux 2 milliards ou 2.6 milliards dont j'ai parlé plus tôt. Nous avons pris d'importantes décisions afin que ce revenu garanti suive les hausses du coût de la vie.

Nous serons témoins avant 1976 de la grande portée du Régime de pensions du Canada tel que transformé par d'autres propositions du Livre blanc, qui tiendront compte de façon plus réaliste des salaires actuels en assurant aux Canadiens une pension de retraite adéquate. Le besoin du supplément du revenu garanti pour les personnes âgées diminuera au fur et à mesure que s'étendront les avantages financiers du Régime de pensions du Canada. Le principe de compensation contributive remplacera graduellement le besoin de prestations sélectives. mais une garantie sera toujours à la portée des personnes qui ne pourront profiter pleinement du Régime de pensions du Canada. Nous maintiendrons, pour nos vieillards, la garantie d'un plancher de revenu. Nous ne pourrons faire moins pour ceux qui, leur vie durant, ont travaillé pour faire de notre société ce qu'elle est maintenant. Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Maintenant, je prendrai les noms des personnes qui désirent poser des questions. M. Monteith, M. Knowles, M. Marshall, M<sup>m</sup>° MacInnis.

Y a-t-il d'autres personnes?

Je crois que nous pourrons vous accorder chacun dix minutes.

Monsieur Monteith.

M. Monteith: Merci, Monsieur le président. Je désirerais simplement savoir, à la page 4, au premier paragraphe,

Et si nous gardons la même ligne de conduite si le coût de la vie reste le même, ou augmente de moins de 2 p. 100, ou même décroît, la pension continuera à être augmentée au taux maximum jusqu'à ce que nous ayons pu combler les déficits.

Est-ce que ceci veut dire que l'augmentation se maintiendra aux taux de 2 p. 100?

M. Munro: Oui.

M. Monteith: Et jusqu'à quand remontent les déficits?

M. Munro: Définitivement, jusqu'à ce que nous en soyons sortis c'est-à-dire...

M. Monteith: Qu'est-ce que vous entendez par «définitivement jusqu'à ce que nous en soyons sortis»?

M. Munro: Prenons l'exemple d'il y a trois ans ou quatre ans, si le taux avait été fixé à 3 p. 100, ce que je ne crois pas car, nous avons seulement accru de 2 p. 100 depuis ce temps. Mais cette année, ça a augmenté de moins de 2 p. 100, nous pourrions revenir en arrière sur ces trois ou quatre ans et nous servir du 1 p. 100 de surplus.